Basile PANEYKO

AUTOUR DU PROBLÈME UKRAINIEN

Extrait
de
L'ESPRIT INTERNATIONAL
THE INTERNATIONAL MIND

1er JANVIER 1939. 13e ANNÉE. N° 49

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (VIe)

AUTOUR DU PROBLÈME UKRAINIEN

I

La disparition de la république « tchécoslovaque » d'hier, unitaire et centralisée, et la naissance, à sa place, d'une construction foncièrement différente, basée sur des principes différents et englobée dans un système de politique extérieure différent, a fait surgir d'une obscurité quasi millénaire et a placé au premier plan des intérêts un petit pays de montagnes et de forêts que les rares slavisants spécialisés dans l'étude de ce coin le plus oublié d'Europe désignaient du nom de Ruthénie (ou Russie) « hongroise », avant les traités de 1919, « subcarpathique », depuis la création de la République Tchécoslovaque et qui vient, par la décision de son jeune gouvernement, de se débaptiser en « Ukraine Subcarpathique ».

L'ironie du sort s'est manifestée, dans cet imbroglio presque invraisemblable, par trois touches, au moins :

C'est justement la Tchécoslovaquie qui est tombée victime de l'application foudroyante et radicale du fameux principe de libre disposition des peuples, la même Tchécoslovaquie qui, bien qu'elle n'ait pas saisi en temps utile la chance unique qui lui fut offerte de grouper autour de Prague une confédération de petits États libres (tchèque, allemand, slovaque, ruthène), — une réplique, en plein centre de l'Europe, d'une Confédération Helvétique, — avait, néanmoins, donné à ses minorités des conditions d'existence infiniment supérieures et incomparablement plus humaines que tout autre État aux populations mixtes issu des décombres de l'Autriche-Hongrie et de la Russie impériale.

C'est précisément l'Allemagne hitlérienne, critiquée par l'univers en raison de ses pratiques envers ses minorités de

race et de religion, et par surcroît liée à un État personnifiant la négation des droits des nationalités, la Pologne, — qui s'est attribué, à cette occasion, un incontestable bénéfice moral et politique — celui d'inaugurer, en Europe Centrale, la réalisation du principe de libération des peuples, — principe proclamé par Wilson et aussitôt faussé par les auteurs des traités qui, non satisfaits d'avoir créé une Tchécoslovaquie composite et unitaire, attribuèrent à la Pologne, du côté oriental, une étendue au moins double de ce qui aurait dû lui appartenir comme pays vraiment polonais.

La plus grande question nationale de nos jours et des jours à venir, la question ukrainienne, importante par le nombre des populations et l'étendue des territoires qu'elle englobe (dépassant la population et le territoire de la France) surgit subitement de cet imbroglio tchécoslovaque après de longues années de silence, et vient même d'obtenir un commencement de solution positive, justement par le côté le plus inattendu : par celui de la lisière carpathique du pays ukrainien la plus oubliée, la plus négligée, peuplée par la population la plus pauvre, la moins préparée au rôle de « Piémont » qui, paraît-il, lui échoie.

II

L'aspect géographique du territoire ukrainien est certainement, dans ses grandes lignes au moins, présent à qui a considéré quelque peu attentivement une de ces cartes ethnographiques d'Europe Centrale et Orientale qui, de nos jours, se répandent de plus en plus et se superposent aux cartes politiques et qui montrent les réalités ethniques de nature stable, constante, vis-à-vis de réalités et de frontières politiques, dont le caractère est mouvant. Un parallélogramme assez irrégulier, dont la base (Sud) se pose sur les rives Nord de la Mer Noire entre en plein continent et se prolonge massivement sur les Carpathes du centre; une ligne Nord-Sud tracée par l'ancienne forteresse autrichienne, Przemysl, en forme le côté occidental et se croise, à peu près à la hauteur de Varsovie, avec la limite Nord du territoire ethnographique ukrainien. C'est le bassin entier du Dniepr navigable; ce sont

de grandes parties du bassin du Dniestr et du Boug, à l'Ouest, du Don et du Donetz à l'Est. Un pays plus vaste que celui de l'Empire allemand de nos jours, et avec des frontières encore moins bonnes, du point de vue stratégique, que les frontières allemandes. Cette étendue représente le territoire de peuplement ukrainien; l'élément ukrainien y est fixé en masse compacte, toutefois avec infiltration de minorités ethniques relativement importantes surtout dans les villes : minorités russes, polonaises, juives, tatares. La ligne de Zbrucz, prolongée vers le Nord par la ligne du traité de Riga, coupe ce territoire et sa population en deux parties importantes : celle, la plus grande, de l'Ukraine Soviétique, et celle de l'Ukraine polonaise, bordée du côté du versant méridional des Carpathes par l'État libre de l'Ukraine Subcarpathique, nouveau-né.

C'est, esquissé *grosso modo*, l'aspect géographique de la question ukrainienne en Europe. Cependant, il ne faut pas oublier le côté colonial de la question. Il existe, étalée à travers l'Asie Soviétique, une importante colonisation ukrainienne en partie disséminée, en partie groupée en ilôts compacts, que l'on aurait tort de considérer comme quantité négligeable. Le groupe le plus important de cette colonisation, s'approchant d'un million d'habitants, occupe un vaste territoire fertile en Extrême-Orient Soviétique, à proximité de Vladivostok; c'est l' « Ukraine Verte » à la fois menacée d'être submergée par le flot montant des jaunes et sournoisement travaillée, ces temps derniers, par les agents japonais. L'importance de cette poussée de l'élément ukrainien en Extrême-Orient Soviétique exposé aux visées japonaises devient de plus en plus évidente. Cependant, si on laisse de côté la colonisation ukrainienne en dehors de l'Europe[1], et si on ne prend en considération que l'étendue du peuplement ukrainien dans notre partie du monde, c'est-à-dire le territoire ci-dessus désigné, on constate que l'élément ukrainien y représente une masse de quarante millions environ, probablement un peu plus, à peine un peu moins. Impossible de citer des chiffres exacts; si étrange que cela puisse paraître dans notre époque éprise de statistiques, des chiffres exacts n'existent pas pour ce vaste territoire et cette

1. A noter, aussi, un million et demi d'Ukrainiens en Amérique; au Canada, l'élément ukrainien représente la troisième, d'après son importance numérique, composante de la population (après les éléments anglais et français).

nombreuse population. Seule mérite confiance la statistique établie par les autorités tchécoslovaques pour l'Ukraine Subcarpathique, c'est-à-dire pour une partie infime du territoire en question. Et les statistiques soviétiques et polonaises? Les recensements soviétiques pour toute l'étendue de l'U. R. S. S., en général, et ceux concernant l'Ukraine, en particulier, sont sujets à des contestations s'élevant jusqu'à des dizaines de millions; leur mystère n'est pas prêt d'être éclairci. La statistique polonaise des nationalités ne mérite pas non plus confiance pour des raisons que nous donnerons plus loin. Tandis que les statistiques du régime stalinien grossissent, prétend-on, d'une façon démesurée le nombre des populations de l'Union Soviétique, les statistiques polonaises ne se gênent pas pour diminuer notablement les chiffres relatifs aux nationalités non-polonaises que la Pologne a annexées et qu'elle affecte de traiter comme minorités nationales d'importance aussi mince que possible.

III

Cependant, en réalité, c'est seulement en Roumanie (Bukovine, Bessarabie) que le problème ukrainien se pose comme simple question « minoritaire », susceptible d'être réglée par les moyens d'une législation sur la protection des minorités. Par contre, en U. R. S. S. et dans la République polonaise, la question ukrainienne dépasse, et de loin, les cadres minoritaires. Il ne s'agit pas là de minorités proprement dites, essentiellement et par définition peu nombreuses et dispersées dans la masse de la population « majoritaire » russe ou polonaise; il s'agit, ici et là, de territoires très vastes, plus vastes que nombre d'États petits ou moyens, peuplés par une population ukrainienne compacte, de territoires incontestablement ukrainiens où l'élément russe ou polonais ne représente, avec l'élément juif, que des minorités plus ou moins importantes, dispersées dans le massif ethnique ukrainien.

En ce qui concerne la physionomie ethnique et la conscience nationale ukrainienne vis-à-vis de ses principaux voisins slaves, il n'est pas sans importance de noter que l'ukrainien appartient du point de vue ethnique (langue, mœurs, folklore) à la famille slave orientale (russo-ruthène),

nettement distincte du groupe slave occidental (polonais et tchécoslovaque) et du groupe slave méridional. Ceci explique un certain flottement dans la conscience nationale ukrainienne vis-à-vis de la nationalité russe (moscovite, grand-russe), flottement qui, d'ailleurs, va diminuant de plus en plus, et tend à disparaître à bref délai. Par contre, une différence très nette et qui exclue toute hésitation sépare l'élément ukrainien du monde polonais. S'il survit encore, de nos jours, dans l'âme du peuple ukrainien, quelques flottements, de plus en plus rares, entre la conscience nationale ukrainienne et russe, aucune hésitation de ce genre ne subsiste vis-à-vis du polonisme : là, la cassure est précise et nette. On peut constater sans exagérer : si le mot « ennemi héréditaire », détestable en soi, garde quelque sens dans la partie d'Europe qui nous intéresse ici, c'est au Polonais qu'il s'applique, au Polonais considéré comme l'ennemi héréditaire par la population ukrainienne entière. Dans l'Ukraine russe (actuellement soviétique) le sentiment polonophobe s'est cristallisé dans les écrits de deux grands écrivains, Gogol (« Tarass Boulba ») et Sevcenko, et a été ranimé par l'invasion de Pilsudski en Ukraine; dans l'Ukraine polonaise, ce sentiment, profondément ancré dans toute la population ukrainienne annexée par ruse et par force à l'État polonais abhorré, s'élève, malheureusement, souvent jusqu'au paroxysme par suite des « pacifications » chroniques et sporadiques; la politique de M. Beck envers la Tchécoslovaquie et la Ruthénie Subcarpathique, ces temps derniers, n'a fait, hélas, qu'exaspérer la haine entre Polonais et Ukrainiens; leur degré dépasse tout ce qu'on peut imaginer en Occident. Nous le constatons avec une profonde tristesse; cette haine et cette incompatibilité polono-ukrainienne sont un facteur politique des plus constants dans cette partie d'Europe troublée, et le resteront, à moins qu'un changement radical n'interrompe le cours traditionnel de la politique polonaise.

Tous les calculs de grande politique concernant cette partie d'Europe, conçus du côté anglo-français ou allemand, sont d'avance voués à l'échec si les gouvernements respectifs ignorent ou feignent d'ignorer le fait, regrettable mais incontestable, de l'incompatibilité fondamentale entre Polonais et Ukrainiens. C'est que toute la moitié orientale de la Pologne actuelle a été

depuis mille ans, et est encore aujourd'hui plus que jamais, l'énorme champ de la guerre défensive que livrent au « Drang nach Osten » du polonisme les marches occidentales du monde ruthène et, plus au Nord, l'élément lithuanien. Tout le secret de la « grande politique » polonaise est là; celle de M. Beck ne peut paraître surprenante que pour les observateurs superficiels, ignorant le passé et les efforts fondamentaux du polonisme; loin d'être l'innovateur, ce ministre polonais n'est que le continuateur, de grand talent certes, mais rien que le continuateur des traditions de politique extérieure de la Pologne ancienne aussi bien que de la Pologne ressuscitée. Ce qui peut choquer chez lui les Français et les Anglais, c'est une certaine brusquerie et nonchalance dans ses méthodes. Mais si les formes de la diplomatie polonaise de ces temps derniers sont susceptibles de surprendre quelque peu les capitales occidentales, il faut bien qu'elles se rendent compte que la base et la cause essentielle de la politique de Varsovie ont été fixées inévitablement au moment même où M. Lloyd George, cédant à l'insistance de M. Clemenceau (1919), a abandonné la « ligne Curzon » comme extrême ligne des frontières occidentales de la Pologne, et a permis à la république ressuscitée de déborder sur les vastes pays ruthènes et reprendre ainsi son ancienne poussée vers l'Est, — la même fatale poussée qui avait épuisé et démoralisé l'ancien royaume polonais et avait été une cause déterminante, à la fin du XVIIIe siècle, de sa ruine et de sa disparition.

L'observateur des choses d'Europe orientale et centrale a ici une des clés principales, sinon la principale, pour comprendre et démêler l'imbroglio politique dans lequel se débat cette partie de notre continent. Bien que, pour des raisons évidentes, ce sujet soit obscurci par des nuées de propagandes diverses, et considéré comme « intouchable » en raison des susceptibilités nationales, nous serons, plus loin, obligés d'y revenir encore : *amicus Plato....*

IV

Mais, d'abord, tournons-nous vers le côté russe et soviétique du problème ukrainien.

L'ancien régime impérial de Russie a laissé derrière lui,

parmi bien d'autres souvenirs plus ou moins défavorables, la renommée bien établie de persécuteur du mouvement national ukrainien. Si fondée qu'ait été la renommée de cette persécution, encore faut-il en situer l'époque et en déterminer le caractère.

La renaissance littéraire ukrainienne, qui date de la fin du XVIIIe siècle, n'a d'abord rencontré aucune hostilité ni dans la société russe, ni même dans le gouvernement russe du temps. Si le plus grand poète ukrainien, Sevcenko, chaleureusement accueilli, fêté et protégé par la société de Pétersbourg, a été envoyé ensuite par Nicolas Ier comme simple soldat dans une garnison lointaine, avec interdiction (d'ailleurs plutôt théorique) d'écrire et de peindre, cette punition relativement légère lui fut infligée non pas pour sa langue et ses sentiments ukrainiens, mais pour ses violentes diatribes contre la personne du tsar autocrate. De même, n'avaient, somme toute, rien d'excessif les punitions infligées par le régime tyrannique de Nicolas Ier aux membres de la société secrète ukrainienne, fédéraliste et panslaviste connue sous le nom de « Saint-Cyrille et Méthode »; les conspirateurs russes et polonais de ce temps furent traités bien plus durement : pensons seulement à Dostoïevsky et aux milliers d'intellectuels qui peuplaient les prisons et la Sibérie. Ce n'est qu'après la guerre de Crimée et le second soulèvement polonais (1863) que la législation impériale a procédé à des mesures radicales contre l'ukrainisme allant jusqu'à l'interdiction (1876) de la langue ukrainienne dans les écoles et les périodiques. Mesures à courte vue, maladroites et, en fin de compte, dangereuses pour la Russie elle-même. Encore trouvaient-elles leur explication, mais non pas leur excuse, dans la divulgation d'un large plan polonais, conçu par le Prince Adam Czartoryski, ancien confident d'Alexandre Ier, propagé par ses disciples et basé sur l'utilisation du mouvement ukrainien aux fins de miner l'unité de la Russie[1]; ce plan fut, par la suite, suggéré à certains hommes d'état autrichiens, dont l'archiduc-héritier François-Ferdinand, qui, pendant la période précédant la guerre mondiale, se proposaient eux aussi de se servir de l'ukrainisme

1. A ce sujet, on trouve des révélations sensationnelles, bien que malheureusement incomplètes, dans le récent travail de M. Handelsman *La politique ukrainienne du Prince A. Czartoryski avant la guerre de Crimée*. Varsovie, 1937, p. VIII + 174.

pour le partage de la Russie et préparaient, dans la Galicie Orientale un point de départ pour la guerre contre l'empire des tsars. Ainsi, la politique polonaise antirusse a obtenu, en plein XIXe siècle, entre autres résultats, ce succès inappréciable d'avoir provoqué une brouille profonde entre les deux branches du monde slave oriental, branche grand'russe et branche ukrainienne, et d'avoir attiré la lourde main[1] de l'administration tsariste sur la nationalité ukrainienne, adversaire séculaire de la Pologne : manœuvre politique d'une maîtresse habileté, et qui s'est renouvelée, il y a quelques années à peine, cette fois vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine soviétique.

Dans la politique de l'U. R. S. S. vis-à-vis de la question ukrainienne deux périodes se distinguent nettement.

Dans la première, les dirigeants de Moscou s'appuient sur les nationalités allogènes contre les tendances russes, nationalistes et unificatrices. L'ancien empire unitaire des tsars est alors transformé en union des républiques des nationalités parmi lesquelles la République Soviétique d'Ukraine se place, par son importance, immédiatement après la République de Russie (grand'russe) et bien avant toutes les autres républiques fédératives. L'édification de l'état ukrainien est alors nettement favorisé par Moscou et énergiquement poussé dans tous les domaines de l'activité publique. Son influence dans la politique extérieure de l'U. R. S. S. va grandissant; les Ukrainiens occupent dans la diplomatie soviétique des postes très importants; la politique polonaise de l'U. R. S. S. est menée dans le sens et selon les désirs de l'Ukraine : tout le Sud-Est de la Pologne, un bon tiers de l'étendue de la république polonaise, est alors littéralement minée par l'irrédentisme ukrainien à tendance soviétophile. Dans certaines publications soviétiques on envisage l'élargissement de l'Ukraine Soviétique sur tous les territoires à majorité ukrainienne et on discute la réforme de la constitution de l'U. R. S. S., de la fédération, en un Commonwealth soviétique des états libres. Il semblait alors que l'U. R. S. S. sortît de l'époque du communisme mili-

1. Toutefois, il faut constater que, bien que les interdictions tsaristes frappaient sérieusement la langue et la culture intellectuelle ukrainienne, le régime russe impérial n'a jamais persécuté la population ukrainienne comme telle, ni même les personnalités prenant une part active dans le mouvement ukrainien : de ce point de vue, les régimes polonais et soviétique, dans ces dernières années, se sont montrés infiniment moins libéraux et moins humains que l'ancien régime.

tant, que son Thermidor fût arrivé et que sur l'énorme territoire eurasien de l'empire soviétique s'établît une saine démocratie paysanne et ouvrière, libre, progressive, civilisée et très prospère. Le revirement fut, on le sait, brusque et le réveil cruel dans tous les domaines de la vie de l'U. R. S. S., dans la politique ukrainienne de Moscou en particulier. Le développement de l'Ukraine soviétique remplissait, on le comprend aisément, les gouvernants polonais d'une inquiétude mortelle; il suffisait de laisser aller les choses, et la grande Pologne se désagrégeait, l'État polonais se réduisait à ses limites ethnographiques. Le gouvernement de Varsovie se décida à réagir. Il le fit avec une énergie admirable et une adresse consommée, sur deux plans à la fois, le plan diplomatique plus ou moins ouvertement, et sur le plan d'action occulte, par ses émissaires à l'intérieur de l'Ukraine soviétique. La réussite de ces manœuvres occultes a conditionné ce succès diplomatique que représente, incontestablement, pour la Pologne le pacte de non-agression avec l'U. R. S. S., tout particulièrement par ses clauses secrètes stipulant des procédés parallèles contre le nationalisme ukrainien des deux côtés de la frontière, en U. R. S. S. et en Pologne.

Le gouvernement polonais a accompli, répétons-le, un véritable chef-d'œuvre dans le jeu politique, lorsqu'il a réussi, il y a quelques années à peine, à avoir le dessus sur le gouvernement de Moscou dans les affaires ukrainiennes, lui arrachant tout le capital moral et politique qu'avait amassé Lénine au profit de l'Union Soviétique par sa politique des nationalités, conçue largement et à longue échéance. Le procès intenté par les Soviets contre « l'Association pour la libération de l'Ukraine » a été littéralement provoqué par les émissaires envoyés et entretenus par Varsovie. Ce procès marque une date quasi décisive dans l'évolution non seulement des rapports entre le nationalisme ukrainien et les Soviets, mais aussi, ce qui est encore plus important et plus regrettable, entre l'Ukraine et la Russie. Il a détruit l'atout ukrainien dans les mains des Soviets. Grâce à ce fameux procès, Varsovie a réussi à amener Moscou à une politique en tous points favorable aux desseins polonais. Ce fut un échec majeur pour l'U. R. S. S. sur l'échiquier des nationalités d'Europe orientale, un échec dont le gouvernement de Moscou ne semble pas, jus-

qu'à nos jours, avoir saisi toute la portée et tout le sens — préoccupé qu'il est de continuer ses expériences de vivisection sociale sur le corps de ses sujets.

Tout compte fait, le bilan des rapports entre la Russie et l'Ukraine apparaît, dans les circonstances actuelles, déficitaire. Les rapports de bon voisinage entre ces deux peuples très proches par leurs origines et leurs langues sont gravement compromis par la faute du régime de l'U. R. S. S. Dans les milieux des émigrés, la compréhension réciproque entre Russes et Ukrainiens n'est pas moins compromise. Jeune nationalisme, étroit et agressif, d'une expérience politique primaire, du côté ukrainien; du côté russe, une stérile obstination dans la négation de la nationalité ukrainienne, un aveuglement devant le fait accompli de la rupture de l'unité du slavisme oriental qui, peut-être, aurait pu être évitée si, à l'occasion des partages de la Pologne, la Russie n'avait laissé au pouvoir d'une puissance étrangère une partie notable du pays ukrainien, la Galicie Orientale notamment, mais qui n'est plus à discuter aujourd'hui.

Bilan d'autant plus désolant qu'à considérer objectivement les rapports russo-ukrainiens, aucun différend grave ne sépare les deux peuples et leurs États; par contre, beaucoup d'intérêts de première importance devraient les pousser à s'entendre, non seulement en vue de rapports de bon voisinage, mais en vue d'une alliance étroite. Ceci pour plusieurs raisons, dont la première, simple et évidente, que voici : il n'existe pas une frontière naturelle entre les zones de peuplement ukrainien et grand-russe, pas une frontière stratégique à peu près défendable entre les deux états constitués, le russe et l'ukrainien, et ceci sur une étendue d'environ 3 000 kilomètres. Pour organiser ses quelques 300 kilomètres de frontières contre l'Allemagne, la France est obligée de dépenser des milliards en fortifications sur un terrain en partie accidenté, c'est-à-dire relativement « bon ». On se demande ce que devrait faire un jeune État ukrainien pour l'organisation de ses 3 000 kilomètres de frontières, toujours mauvaises, contre la Russie. Et puis, le désavantage pour l'Ukraine d'un état d'hostilité permanente vis-à-vis de la Russie est d'autant plus grand que l'Ukraine est un pays en partie déjà surpeuplé et ne peut trouver et maintenir des terres d'immigration et de

colonisation ailleurs qu'en Asie Centrale et en Extrême-Orient. Devrait-elle alors abandonner pour toujours les avantages inappréciables que lui donnerait l'alliance avec la Russie, impliquant le condominium sur un empire de toute la moitié Nord de l'immense et riche Asie? Cela paraît contraire au bon sens et aux intérêts vitaux ukrainiens; mais combien de choses déraisonnables s'imposèrent, dans le passé de l'humanité, aux règlements des rapports parmi les hommes et entre les peuples, contrairement aux calculs évidents et à la froide raison?

V

Après l'aspect russe de la question ukrainienne, nous esquisserons son aspect polonais.

La Pologne a deux politiques ukrainiennes, complètement distinctes et contradictoires — une pour la pratique intérieure et une pour l'exportation. Avant d'en donner un bref aperçu, il est nécessaire de préciser quelques constatations dont la portée fondamentale échappe encore au grand public occidental.

La République polonaise, bien qu'elle prétende avoir le caractère d'un État national polonais, n'est en réalité qu'un État de nationalités. L'élément polonais ne possède une majorité indiscutable que dans la moitié occidentale de la République, mais il ne représente, dans la moitié orientale, qu'une minorité de population, le plus souvent une faible minorité disséminée dans la masse des populations allogènes; toute la moitié orientale de la Pologne est essentiellement non-polonaise, antipolonaise même, et n'est maintenue à la Pologne que par la force armée; de même, à peu près 40 p. 100 de l'armée polonaise consiste en soldats non-polonais : c'est un élément que les officiers et sous-officiers polonais manient en temps de paix, mais auquel le commandement polonais ne pourrait se fier dans l'épreuve suprême de la guerre.

Dans la masse d'allogènes non-polonais, hostile à la Pologne, l'élément ukrainien (ruthène) représente la part la plus importante: le tiers Sud-Est du territoire de la Pologne est un pays foncièrement ukrainien; 500 kilomètres au moins

des frontières polonaises de l'Est et du Sud-Est passent à travers des territoires nettement ukrainiens.

Ces faits, on ne peut les répéter assez souvent. Certaine propagande à l'étranger, intense et habile, les dissimule soigneusement et en cache le sens et la portée véritables.

Quelle est, exprimée en chiffres, la force de la population ukrainienne en Pologne? Une réponse exacte à cette question, ne peut être donnée, tout simplement parce qu'il n'y en a pas. Voici pourquoi. Comme l'effort cardinal de tous les gouvernements polonais vise à présenter à l'opinion étrangère un état national unitaire, leur premier souci a été d'atteindre ce but immédiatement dans le domaine de la statistique, c'est-à-dire d'abord sur le papier. C'est pourquoi les recensements de la population dans la partie orientale de la République, tout particulièrement en Galicie, sont organisés avec un soin minutieux, comme de véritables campagnes policières; tous les moyens de pression administrative sont bons quand il s'agit d'amener les gens à se déclarer « Polonais » sur les fiches de recensement; les récalcitrants vont par milliers en prison, sont malmenés et condamnés à des peines plus ou moins longues rien que pour avoir osé se déclarer non-Polonais; les déclarations ainsi obtenues sont immédiatement revisées sur place et « rectifiées » par les organes administratifs de première instance, évidemment dans le sens de l'augmentation des chiffres des éléments polonais et de diminution des chiffres concernant l'élément non-polonais; les résultats acquis vont être, de nouveau, revisés à Varsovie, par l'office central de statistique qui, finalement, en publie les résumés. Ces derniers s'expriment dans le chiffre d'à peu près 5 millions de citoyens ruthéno-ukrainiens — chiffre que l'on ne peut accepter que comme chiffre minimum. Un des porte-parole de la thèse polonaise, M. Casimir Smogorzewski, dans le numéro de juillet 1932 de cette Revue, donne le chiffre de 5 200 000 comme nombre d'Ukrainiens soumis à la Pologne. Bien entendu, du côté ukrainien, on conteste violemment ces chiffres et on avance un nombre beaucoup plus élevé qui, de nouveau, ne peut prétendre à l'exactitude : c'est ainsi que l'on cite, du côté ukrainien, des chiffres de 7, 8 et même 9 millions d'Ukrainiens dans l'état polonais. Les exagérations mises à part, on peut accepter le chiffre de 7 millions

d'Ukrainiens en Pologne, qui s'oppose, dans le tiers Sud-Est de l'État, à une minorité polonaise (fonctionnaires, garnisons, citadins, colons) de 1 et demi à 2 millions, au plus. La véritable, l'authentique Pologne est un pays d'environ 15 à 16 millions de Polonais — territoire suffisant à former un État de second rang, mais masse humaine insuffisante comme base durable d'un grand État, encore moins d'une grande puissance. Ces 15 ou 16 millions groupés à part, — ce qui reste d'élément polonais dans la Pologne actuelle, ce sont des ilôts de fonctionnaires polonais, de militaires polonais, de grands propriétaires terriens polonais, de colons agricoles et industriels polonais, ainsi que, *last but not least*, les juifs désignés comme « Polonais » et les catholiques romains d'origine et de langue non-polonaises, de gré ou de force nommés « Polonais », — postes disséminés dans la masse de la population autochtone, non-polonaise et formant ensemble les quelques autres millions de Polonais dans la moitié Est et Nord-Est de la Pologne actuelle.

Somme toute, la réalité statistique est très éloignée de l'image que se font de la Pologne les étrangers, même relativement bien informés, qui parlent sans broncher d'un « grand État polonais fort de 32 millions de citoyens, patriotes polonais ardents ». Cependant un peuple de 15 millions, de 20 millions même, ne peut et ne doit prétendre ni au rang ni au rôle de grande puissance. Un État polonais réduit à ses forces réelles, 15 ou 16 millions de Polonais, pourrait certes jouer un rôle utile comme état tampon entre l'Allemagne et l'Ukraine, et contribuer à l'équilibre européen. Mais l'État polonais tel que Versailles et Saint-Germain, Riga et la Conférence des Ambassadeurs du 14 mai 1922, l'ont créé et démesurément agrandi, n'est pas du tout disposé à se contenter d'un pareil rôle. Un concours incomparable de circonstances a doublé le territoire de l'état polonais et lui a donné l'apparence extérieure d'un grand État, sinon d'une grande puissance, — ce fait a littéralement fait perdre la tête aux chefs polonais et leur a ôté la capacité d'apprécier sobrement les possibilités intérieures et les réalités extérieures de cet État.

Dans le malaise qui pèse, depuis les traités de paix, sur l'Europe et sur le monde, la Pologne actuelle, celle des 32 millions de sujets, a sa part, beaucoup plus importante que l'on ne se

l'imagine généralement. Pour ne faire allusion qu'à un seul fait, il suffit de rappeller que certaines illusions occidentales au sujet d'un grand État polonais pesant sur les frontières orientales de l'Allemagne a été incontestablement le motif déterminant d'une certaine politique d'après guerre qui, par les humiliations infligées à la République allemande, a contribué à ouvrir le chemin à Hitler. Il est malheureusement à craindre que la série des causes et des effets commencée par la création forcée d'un État polonais démesurément grand ne s'arrête pas là.

Aux 7 millions d'Ukrainiens sont, en Pologne, assurées les garanties suivantes d'ordre juridique international :

Premièrement, la protection générale des minorités nationales et confessionnelles, sous le contrôle de la Société des Nations;

Deuxièmement, les garanties spéciales acceptées et signées par la Pologne dans le traité de Riga, et

Troisièmement, l'obligation pour l'État polonais d'octroyer l'autonomie à la Galicie ukrainienne, obligation formulée par la Conférence des Ambassadeurs à l'occasion de la fixation des frontières orientales de la Pologne, le 14 mai 1922, et signée par le gouvernement polonais.

Pas une seule de ces obligations envers l'élément ukrainien n'est observée, même approximativement, par l'État polonais. A leur place, est pratiqué un système administratif représentant une remarquable synthèse des fameuses politiques des nationalités magyare et prussienne d'avant-guerre, une synthèse, il faut le dire, perfectionnée. Quoi qu'il en soit, l'oligarchie magyare de Hongrie était, avant la guerre, quelque peu freinée par l'influence modératrice de la maison régnante, et la Prusse était soucieuse de se tenir dans les limites d'une légalité formelle; la Pologne moderne se sent entièrement libre de pareilles restrictions. La protection des minorités exercée par la Société des Nations n'était qu'une ombre de protection véritable, mais cependant, même celle-ci a été repoussée à Genève par M. Beck, non sans le consentement préalable de l'Allemagne hitlérienne; c'est une rupture unilatérale d'un des traités internationaux fondamentaux.

Une présentation détaillée de la politique des gouvernements polonais vis-à-vis des populations ukrainiennes exigerait des volumes. Qu'il nous suffise ici d'en caractériser quelques traits

essentiels. C'est une politique coloniale, utilisant les méthodes coloniales connues; c'est la colonisation militaire, industrielle et agricole; c'est la monopolisation, pour l'élément polonais, des emplois publics; c'est le refoulement progressif de l'enseignement en langue ukrainienne; c'est le *numerus clausus* dans l'enseignement supérieur; c'est le système des mesures préméditées contre les coopératives; ce sont les procédés de toute sorte contre les associations ukrainiennes, allant jusqu'à la dissolution — le cas de l'organisation ukrainienne des boy-scouts interdite; c'est l'arbitraire policier; c'est une suite interminable de procès politiques, avec des condamnations à des peines d'emprisonnement se chiffrant non pas par centaines mais par milliers d'années; ce sont les exécutions capitales (par pendaison) de jeunes gens, étudiants, paysans, femmes....

Cette politique ukrainienne du domaine intérieur de l'État polonais avait atteint son comble, provisoirement, dans la fameuse « pacification de la Galicie » en 1930 : des milliers de villages ukrainiens furent alors cernés par des détachements de cavalerie et des mitrailleuses polonaises; tous les Ukrainiens, participant de quelque façon à l'activité publique (curés, instituteurs, coopérateurs), jeunes et vieux, sans distinction d'âge ni de sexe, furent tirés de leur maison sur les places publiques, injuriés, dévêtus, fustigés jusqu'au sang, blessés, mutilés; leurs foyers ainsi que les bibliothèques populaires, les sièges des sociétés coopératives furent ravagés et détruits. Les élections de Brest — bien connues — ont suivi, et bientôt après les camps de concentration furent installés et remplis d'Ukrainiens.

La Société des Nations s'est longtemps occupée de ces « pacifications » et les a condamnées. Ce qui n'empêche pas le gouvernement polonais de les renouveler, en les amplifiant, de nos jours (novembre 1938) pour « apaiser » l'effervescence soulevée en Ukraine polonaise par la création de l'État libre ukrainien dans la fédération tchéco-slovaque sur l'autre versant des Carpathes. Les villages et les quartiers de villes habités par la majorité ukrainienne en Galicie ont été, et sont, quasi quotidiennement, l'objet de « mesures » qui, lorsqu'elles se trouvent appliquées, à Berlin et à Munich, à la minorité juive — provoquent, dans le monde civilisé les réactions que

l'on sait. Par surcroît, l'administration polonaise a fait détruire, par force, des centaines d'églises ukrainiennes (juillet-août 1938). Que conclure?

Le Maréchal Pilsudski exposait parfois son idée d'une grande fédération des peuples entre la Baltique et la Mer Noire, fédération organisée et dirigée, bien entendu, par la Pologne et érigée sur les ruines de l'empire russe. Le Maréchal s'imaginait que ce serait la façon la plus sûre, la seule sûre, de conserver à la Pologne d'aujourd'hui ses frontières de Versailles et de Riga. Cependant, ce n'était et ce ne sera toujours qu'un rêve : les bras polonais sont trop courts pour une tâche de cette envergure, un peuple de 15-20 millions n'est pas de taille à jouer un rôle décisif entre la masse russo-ukrainienne de quelque 120 millions et la masse allemande de 80 millions, et de s'affirmer en grande puissance. Mais l'idée fédéraliste en elle-même est excellente. Encore faudrait-il que la Pologne la réalisât là où elle peut le faire aisément et sans guerre, c'est-à-dire à l'intérieur de ses frontières données, au lieu de la considérer comme un article d'exportation à l'Est. Plus du tiers de la population de la Pologne d'aujourd'hui est de race (ou « ethnie ») non polonaise, ukrainienne en premier lieu; toute une moitié du territoire de la Pologne est ethniquement non-polonaise. Pourquoi alors les dirigeants polonais ne réalisent-ils pas l'idée fédéraliste à l'intérieur de leur république? Au lieu de se lancer dans des aventures incertaines à l'extérieur tout en s'efforçant d'atteindre l'irréalisable but d'un état unitaire polonais, la Pologne aurait tout à gagner en se transformant en une fédération d'États libres, à former une sorte de Confédération Helvétique dans cette partie de l'Europe, sous un nom changé, celui de « Pologne » ne pouvant rester que pour la partie occidentale, vraiment polonaise, de la République de Pologne actuelle. Un tel revirement dans les fondements mêmes de la conception de l'Etat demanderait, au préalable, une maîtrise parfaite de soi-même chez l'élite politique polonaise, impliquerait une revision radicale de la conscience nationale et de la volonté politique. Ce dont les Polonais ont besoin, c'est — pour parler en français — du sens de la mesure : une appréciation sobre des forces matérielles et morales de la nation, une mûre modestie dans la fixation des buts à atteindre, une renonciation virile aux

rêves romantiques, un retour au simple bon sens. Un semblable examen et un tel sens de la mesure sont-ils imaginables et possibles dans nos temps d'après-guerre, temps d'impostures universelles, de mégalomanies, de renversement du sens commun? Peut-on espérer chose semblable de la part des dirigeants polonais?

Nous laissons cette question ouverte et passons à l'examen de l'aspect allemand de la question ukrainienne.

VI

La chute du bastion avancé de la politique et de la stratégie franco-britannique en Europe Centale, du bastion tchécoslovaque, a ouvert au Reich la route vers l'Est et le Sud-Est, au choix. La création de l'état autonome de l'Ukraine Subcarpathique paraît marquer un jalon sur cette route. Minime dans son étendue, avec une population arriérée du point de vue culturel et tellement épuisée par des siècles d'indicible « Raubwirtschaft » magyare que les vingt années de louables efforts du gouvernement tchécoslovaque n'ont réussi qu'à le relever à peine d'une détresse économique invraisemblable, ce petit pays d'Ukraine Subcarpathique constitue, néanmoins, une position politique et stratégique de tout premier ordre : penché vers le bassin danubien, il touche au flanc de la Roumanie; il borde intimement de toute sa longueur la frontière Sud de l'Ukraine polonaise dont il représente le prolongement ethnique sur le versant Sud des Carpathes et, s'approchant tout près de la frontière soviétique, il apparaît comme une borne indicatrice, ou une main tendue, vers l'Ukraine russe. Le contact territorial paraît, ainsi, par le truchement tchécoslovaque, être établi entre l'Allemagne et l'Ukraine, directement en ce qui concerne l'Ukraine polonaise, indirectement en ce qui concerne l'Ukraine Soviétique. Le problème ukrainien paraît ainsi être abordé du côté allemand. Une époque nouvelle paraît s'annoncer dans cette partie d'Europe : serait-elle celle de l'Ordre Germanique? celle de la Pax Germanica? ou bien du Bellum Germanicum? Nous commençons par poser des questions et nous ne pouvons que continuer de formuler d'autres questions sans prétendre en épuiser le nombre, sans risquer des réponses, sans avoir ni possibilité ni faculté d'en

faire ou d'en présenter des solutions : le faciès allemand du problème ukrainien est bien autrement opaque que son faciès russe et polonais. Ainsi nos remarques sur le problème ukrainien envisagé sous trois aspects extérieurs se terminera — l'auteur s'en excuse — par des points d'interrogation plutôt que par des conclusions.

Un seul fait est hors de doute : l'Allemagne possède, en ce moment, la base « géopolitique » qui peut servir de point de départ à une activité politique de grande envergure, dans la direction Est et Sud-Est. Est-elle vraiment déjà décidée à une activité massive dans ce sens? Une telle décision supposerait une garantie pour la sécurité des frontières de l'Ouest de l'Allemagne, ce qui ne peut se concevoir autrement que sous forme d'un accord ferme avec la France et la Grande-Bretagne équivalant à l'octroi de la « main libre » à l'Est. Les puissances occidentales seront-elles disposées à accorder au Reich la garantie sur le Rhin et la liberté de mouvement vers l'Est? Si oui, quelle est la contrepartie que l'Allemagne serait prête à donner? L'abandon de l'alliance avec le Japon, en Extrême-Orient, peut-être? Sinon, c'est-à-dire en cas de refus franco-britannique, le chancelier Hitler serait-il décidé à tenter préalablement l'exécution de l'autre alternative formulée dans « Mein Kampf », celle de l' « anéantissement » préalable de la France?

La fameuse « main libre » en principe une fois acquise, vers quelle direction irait la poussée allemande? Ici deux hypothèses sont à considérer. Première hypothèse : l'Allemagne cherche directement à atteindre la Mer Noire et, par elle, l'Asie Mineure — ce serait la question du Proche-Orient effectivement ouverte. Deuxième hypothèse : l'Allemagne, comme le fait supposer son opposition à la frontière commune hungaro-polonaise, penserait poursuivre sa marche à l'Est par l'Ukraine Subcarpathique, vers l'Ukraine russe. Dans ce dernier cas, quelques questions essentielles se poseraient dont dépendraient indiscutablement les chances de succès de toute l'action :

Le Reich associerait-il, à sa marche vers le Dniepr, la Pologne actuelle et risquerait-il ainsi d'attirer sur lui la haine dont jouit, hélas, le polonisme (« ennemi héréditaire ») parmi la population ukrainienne et ruthène de toute la moitié orien-

tale de l'État polonais actuel ainsi que dans l'Ukraine Soviétique? Ou bien le Reich, afin de créer les conditions préalables pour son avance vers l'Est, se déciderait-il à appliquer à la Pologne le principe hautement proclamé par Hitler, de libre disposition des nationalités et de remettre cette république dans ses frontières ethnographiques, c'est-à-dire à l'Ouest de la Ligne Curzon, tracée, en son temps, par les Alliés, et créerait-il ainsi un État libre ukrainien de Galicie et Volhynie?

Si oui, réussirait-il à accomplir cette opération par des moyens de persuasion et de pression pacifique à Varsovie? Ou bien serait-il obligé d'user de la force?

Dans ce cas, l'alliance de la France avec la Pologne, alliance très estompée par la conduite polonaise envers la Tchécoslovaquie et par bien d'autres procédés, jouerait-elle quand même, et les puissances occidentales accorderaient-elles à la Pologne l'aide qu'elles viennent de refuser à la Tchécoslovaquie — bien autrement intéressante que la Pologne à tous points de vue — stratégique, intellectuel, moral — et se lanceraient-elles dans une guerre mondiale afin de conserver à la Pologne la moitié Est débordant la Ligne Curzon, qu'elles avaient préconisée elles-mêmes comme limite orientale de la Pologne? Et afin d'éterniser l'existence d'un État dont les gouvernements successifs appliquent depuis bientôt vingt ans les « lois de Nuremberg » avec tout ce que ces méthodes comportent comme oppression sèche, pogroms et persécutions sanglantes, non pas contre la minorité dispersée de quelque 1500 000 juifs, mais contre les 6-7 millions d'Ukrainiens et dans leur propre patrie?

Et finalement : toutes les prémisses d'une campagne contre l'Est une fois réalisées et la campagne décidée, le Reich aurait-il la sagesse de ne pas y associer « le flot montant des peuples de couleur » du côté de l'Extrême-Orient? Et est-on tellement certain d'une victoire écrasante sur l'U. R. S. S. — qui, quoi qu'on en dise, est l'héritière de la même Russie et de la même Ukraine où tant de conquérants se sont essayés au cours de l'histoire : les Mongols, les Suédois de Charles XII, la Grande Armée de Napoléon? Sans compter les Polonais de Pilsudski, de 1922?

BASILE PANEYKO.

Le 25 Novembre 1938.

28123. — BRODARD ET TAUPIN, Coulommiers-Paris. — 12-39.